

**Projet d'agrandissement du port de plaisance
de la pourvoirie Club Brunet
sur les berges du Réservoir Baskatong à Grand-Remous**

Dossier : 6211-23-024

**Compte rendu de la période d'information publique
Du 10 juillet au 24 août 2018**

La période d'information publique concernant le *Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet sur les berges du Réservoir Baskatong à Grand-Remous* a pris fin le 24 août 2018. Conformément au mandat qui lui a été confié le 28 juin 2018 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a préparé aux fins de consultation par le public pendant 45 jours, soit du 10 juillet au 24 août 2018, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La pourvoirie Club Brunet est située dans la municipalité de Grand-Remous, en Outaouais. Elle se situe sur une portion de terre donnant accès au Réservoir Baskatong à l'est et à l'ouest. Actuellement, la pourvoirie dispose de 105 emplacements de bateaux à quai répartis sur 5 pontons, dont 4 sont ancrés dans le littoral à l'est de sa propriété, alors que l'autre est ancré à l'ouest. Quelques 27 bouées de mouillage sont également ancrées dans le littoral à l'ouest de la pourvoirie.

L'initiateur du projet, la pourvoirie Club Brunet, souhaite augmenter à 200 la capacité d'accueil de son port de plaisance. Pour ce faire, il entend construire un nouveau ponton qui permettrait d'accueillir 34 embarcations sur la rive à l'est de sa propriété. Pour permettre l'ancrage de ce ponton, l'initiateur envisage d'utiliser 8 blocs de béton d'environ 2,2 m par 9,1 m chacun. La structure centrale de ce ponton serait composée de 10 caissons flottants en acier et en cèdre non traité. Au total, 28 structures perpendiculaires de 1,3 m par 7,5 m viendraient s'attacher à ces caissons. De plus, il prévoit ajouter 34 emplacements sur le littoral, soit 18 à l'est et 16 à l'ouest de sa propriété. Le nombre total d'emplacements disponibles équivaldrait alors à 200.

Le coût relatif au nouveau ponton est estimé à 30 000 \$ et sa mise en fonction est prévue pour 2020.

(Extrait du communiqué émis le 10 juillet 2018)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et à partir de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le plan de mesures d'urgence en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures

- la disponibilité du plan de mesures d'urgence à l'emplacement du projet ;
- la conformité du plan de mesures d'urgence du port de plaisance avec celui de la municipalité.

L'achalandage au port de plaisance

- le nombre d'embarcations qu'accueillera à terme le port de plaisance en moyenne durant la haute saison ;
- l'augmentation du nombre de visiteurs temporaires qui stationnent leurs embarcations au port de plaisance ;

- la possibilité pour les gens qui ne sont pas des utilisateurs des autres services de la pourvoirie du Club Brunet de stationner leurs embarcations au port de plaisance.

Autres préoccupations

- la mise en œuvre du programme de promotion de lavage des embarcations au port de plaisance pour éviter l'introduction d'espèces non-indigènes dans le Réservoir Baskatong.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés au centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Grand-Remous	1508, route Transcanadienne

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi qu'une liste des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat de la ministre. Cette liste réfère, par hyperlien, au Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca). Le Registre contient la documentation relative au projet en version électronique.

La parution des avis publics par l'initiateur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
18 juillet 2018	<i>Journal Métro</i>	
18 juillet 2018		<i>Journal Charlesbourg Express</i>
18 juillet 2018		<i>Le Courant des Hautes-Laurentides</i>
8 août 2018		<i>Le Courant des Hautes-Laurentides</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
10 juillet 2018 Début de la période d'information publique et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	138	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 419 abonnés
15 août 2018 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 449 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 15 août 2018 à 19 h 30
Lieu	Salle Jean-Guy Prévoist 1508, route Transcanadienne Grand-Remous
BAPE : Animation	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Alexandra Barbeau, conseillère en communication
Initiateur	M ^{me} Andrée-Anne Lafontaine Paul, consultante M. Jean-Claude Brunet, pourvoirie Club Brunet
Assistance	10 personnes
Durée	35 minutes

Les relations de presse

Un représentant de la station de radio *CHGA 97.3 Maniwaki* était présent à la séance d'information tenue le 15 août dernier à Grand-Remous.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué qui annonçait le début du mandat d'information, la station de radio *CHGA 97.3 Maniwaki* a repris essentiellement les éléments de la description du projet, ses impacts

et les mesures d'atténuation prévues par l'initiateur. Elle a également traité du déroulement de la séance d'information tenue le 15 août dernier à Grand-Remous et des préoccupations soulevées par quelques citoyens.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est apparu que les communautés de Lac-Rapide et de Kitigan Zibi pourraient être concernées par le projet. Le communiqué émis par le BAPE le 10 juillet dernier a été transmis au Conseil de bande de Lac-Barrière et au Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg afin de les inviter à exprimer leurs préoccupations sur le projet au cours de la période d'information publique menée par le BAPE.

Alexandre Corcoran-Tardif
Québec, le 29 août 2018

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Alexandra Barbeau, conseillère en communication